

N° 664 – Vendredi 28 novembre 2025

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 17
Avis aux éducateurs	p. 18
PV Commission Sportive	p. 20
PV Commission Jeunes	p. 22
PV Commission Litiges.....	p. 28
Informations diverses	p. 31

AGENDA DE LA SEMAINE

Vendredi 28 novembre :

- Assemblée Générale Financière

Lundi 1^{er} décembre :

- Formation Coach Jeunes à Poitiers – Positionnement
- Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou

Mardi 2 décembre :

- Commission des Jeunes

Mercredi 3 décembre :

- CFI U6-U9 à Poitiers
- Stage Détection U14G à Celles sur Belle – Sélection Vienne/Deux-Sèvres

Jeudi 4 décembre :

- Commission de Discipline

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

FORMATION

ARBITRE

SPORTIF

COURAGEUX

RESPONSABLE

ENGAGÉ

PASSIONNÉ

formation mixte | Poitiers

SAMEDI 06, DIMANCHE 07 & SAMEDI 13.12

9H - 19H / 8H - 18H30 / 8H - 16H



DATE IMPORTANTE : LE 30 NOVEMBRE 2025

Sont à retourner à cette date :

- Les Organigrammes
- Les Défis Sportifs

Inscriptions :

- PEF
- Futsal Jeunes
- Coupe Futsal Séniors

Sur dossier :

- Appels à candidature

Plus d'informations à partir de la page 4

PARTENAIRE DE LA SEMAINE





PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

02 36 05 63 05

Loches

www.ecformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS

vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



Avoir une communication efficace pour sa structure"

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Lundi 1^{er} décembre :**
 - Formation Coach Jeunes à Poitiers – Positionnement
 - Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Mercredi 3 décembre :**
 - CFI U6-U9 à Poitiers
 - Stage Détection U14G à Celles sur Belle – Sélection Vienne/Deux-Sèvres
- **Mercredi 10 décembre :**
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13 à Mignaloux-Beauvoir
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13F et U14F à Mignaloux-Beauvoir
- **Samedi 6 et dimanche 7 décembre :** Formation Initiale d'Arbitres à Poitiers (1^{ère} partie)
- **Samedi 13 décembre :** Formation Initiale d'Arbitres à Poitiers (2^{ème} partie)
- **Lundi 15 décembre :** Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Avanton
- **Lundi 15 et mardi 16 décembre :** Formation Responsable Ecole de Foot – Semaine 1

DATES IMPORTANTES DE LA SAISON



NOVEMBRE	DÉCEMBRE	FÉVRIER
• 08-09/11/25 : Assemblée Générale dématérialisée LFNA • 28/11/25 : Assemblée Générale Financière • 30/11/25 : DATE LIMITE Défis technique, Organigramme, Inscription PEF, Engagement Futsal jeunes	• 15/12/25 : DATE LIMITE Dépôt des Labels Fédéraux • Inscriptions : Toutes Foot Section Jaisirs Puissance Foot	• 21/02/26 : Finales Futsal Jeunes et Seniors
AVRIL	MAI	JUIN
• 19/04/26 : DATE LIMITE • Inscriptions : Foot à l'école (élémentaire, collège, lycée)	• 02/05/26 : Journée des Femminines #ToutesEnsembles* • 23/05/26 : Finales Jeunes* • 24/05/26 : Tour préliminaire Trophée des Champions • 30/05/26 : Journée Nationale des Débutants (JND)*	• 05/06/26 : Assemblée Générale* • 06/06/26 : Trophées des Champions, Finales Femminines* • 13-14/06/26 : Finales des Coupes Seniors* • 26/06/26 : Remise des récompenses*

APPELS À CANDIDATURE*

PLUSIEURS APPELS À CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS EN FIN DE SAISON SONT LANCÉS. LES CLUBS INTÉRESSÉS DOIVENT TRANSMETTRE LEUR DOSSIER PAR LA MESSAGERIE OFFICIELLE POUR LE 30 NOVEMBRE 2025

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres**, **préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné.



APPELS À CANDIDATURE – saison 2025/2026

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **30 novembre** 2025.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 28 mars 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'un lieu pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : 100 personnes minimum)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNÉE DES FÉMININES

Date : samedi 2 mai 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- à minima 1 terrain avec éclairage (classé entraînement minimum), idéalement 2
- 1 espace pour le village animations
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, CHALLENGES ET CONSOLANTES U15 et U17/U18)

Date : samedi 23 mai 2026 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

Date : samedi 30 mai 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Date : vendredi 5 juin 2026

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 250 à 300 personnes, équipée d'une scène, vidéo projection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking



TROPHÉES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 6 juin 2026 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

FINALES DES COUPES SÉNIORS

Date : samedi 13 juin 2026 et dimanche 14 juin 2026 si nécessaire en fonction de l'installation (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

REMISES DES RÉCOMPENSES

Date : vendredi 26 juin 2026

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéo projection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

1/ Les organigrammes

Comme à chaque début de saison et afin d'être en corrélation avec les Labels Fédéraux (Jeunes et Féminines), nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement ») pour vous aider dans l'organisation de votre association.

Vous trouverez, [en cliquant-ici](#), l'organigramme général club à compléter et à envoyer **avant le 30 novembre prochain**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2025**.

3/ Inscriptions PEF

4/ Appels à candidature (voir précédemment)



5/ Engagements aux plateaux du Futsal Jeunes

Pour faire suite aux réunions de secteurs, et dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera de nouveau cette pratique à toutes les catégories de jeunes.

Nous vous remercions de vous engager sur Footclubs pour le **dimanche 30 novembre 2025** au plus tard.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations par catégorie. Chaque équipe engagée se verra attribuer au minimum deux créneaux de pratique.

Dans la mesure du possible, les U11 joueront le matin et les autres catégories l'après-midi (tout dépendra des créneaux obtenus)

Tableau prévisionnel, sous réserve du nombre d'équipes engagées :

	Engagement		Qui	10- janv.	17- janv.	24- janv.	31- janv.	07- févr.	14- févr.	21- févr.
	Obligatoire	Libre								
U11 FL	X		Equipe 1	T1	T2	T3	T4	R		F
U11F FL	X		Equipe 1	T1	T2					F
U6-U8F et U8-U10F		X	Toutes les équipes			1		2		
U13F		X	Toutes les équipes	1	2					F
U15F		X	Toutes les équipes	1	2					F
U18F		X	Toutes les équipes	1	2					F
U7		X	Max 2 équipes			1	2	3		
U9		X	Max 2 équipes			1	2	3		
U11		X	Equipes réserves			1	2	3		
U13		X	Max 2 équipes	1	2			R		F
U15		X	Max 2 équipes	1	2			R		F
U18		X	Max 2 équipes	1	2			R		F

- **Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11F (compétitions officielles)**

Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du samedi 10 janvier (1^{er} tour) au samedi 21 février (finale).

- **Challenge Fétis-Lahitte U11 (engagement obligatoire)**

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (49 équipes).

Aucune démarche sur Footclubs n'est à effectuer.

Dates : les 10, 17, 24 et 31 janvier 2026 (+ rattrapage le 7 février) + journée "Finale" le 21 février

- **Challenge Fétis-Lahitte U11F**

Comme la saison dernière, la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine a fait le choix de proposer ce challenge à la catégorie U11F (comme chez les garçons).

N'ayant pas cette catégorie dans notre offre de pratique, tous les clubs ayant un nombre de licenciées suffisant (3 U9F - U10F et U11F – 5 joueuses minimum) ont été pré-engagés sur Footclubs pour participer à cette compétition.

Merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent.

Dates : les 10 et 17 janvier 2026 (+ rattrapage le 24 janvier et/ou le 7 février) + journée "Finale" le 21 février



- **Catégorie U13F, U15F et U18F**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13F (joueuses U13F + U12F + 3U11F maximum),
- Equipe U15F (joueuses U15F + U14F+ 3 U13F maximum),
- Equipe U18F (joueuses U18F + U17F + U16F + 1 U15F maximum)

Dates : les 10 et 17 janvier 2026 + journée "Finale" le 21 février

Attention le challenge ou le championnat sera prioritaire en cas de report de match.

- **Catégorie U13, U15 et U17/U18**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13 (joueurs U13 + U12 + 3 U11 maximum),
- Equipe U15 (joueurs U15 + U14 + 3 U13 maximum),
- Equipe U17-U18 (joueurs U18 + U17 + U16). Pas de U15

Dates : les 10 et 17 janvier 2026 + journée "Finale" le 21 février

Attention le challenge ou le championnat sera prioritaire en cas de report de match.

- **Plateaux amicaux U11 (en dehors du Fétis-Lahitte) : Futsal U11**

Chaque équipe réserve a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent. Une seule équipe réserve est concernée pour le moment.

Dates : les 24 et 31 janvier, 7 février 2026

- **Catégories U7-U9 :**

Chaque club a été pré-engagé sur Footclubs (U7/Futsal et U9/Futsal)

L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent.

Merci de contacter votre responsable de secteur pour lui communiquer le nombre d'équipes par catégorie (max 2 équipes par club et par catégorie pour le moment)

Dates : les 24 et 31 janvier, 7 février 2026 (à minimum 2 participations sur ces dates)

- **Catégories U6-U10F :**

Chaque club participant habituellement aux plateaux féminins a été pré-engagé sur Footclubs (sous le nom U6-U8F/Futsal et U8-U10F/Futsal). L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent.

Possibilité d'engager une équipe qui ne participe pas aux plateaux sur herbe, dans ce cas-là merci de nous le faire savoir par retour de mail.

Dates : les 24 janvier et 7 février 2026

Un droit d'engagement de 5€ par club et par catégorie sera prélevé en cas d'inscription.

Si vous ne voyez pas votre équipe dans les pré-engagements merci de nous contacter par mail.

Afin de valider l'engagement, merci de donner votre accord dans Footclubs :

Menu => Epreuves Championnats et Coupes => Compétitions Officielles => Engagements => Cliquer sur le menu déroulant « avis non renseignée » de la vignette, choisir accord et valider (vignettes orange)



Engagements Futsal Jeunes – Au 28/11/2025 :

Club	PRATIQUE FEMININE						PRATIQUE MASCULINE						
	Equipe U6 - U8F	Equipe U8 - U9F	Equipe U11F Fétis	Equipe U13F	Equipe U15F	Equipe U18F	Equipe U7	Equipe U9	Equipe U11 Fétis	Equipe U11 sup.	Equipe U13	Equipe U15	Equipe U18
A.S.M.							1	1	1	1	1	2	
Adriers - Usson Isle									1				
Biard									1				
Buxerolles			1	1		1	1	1	1	2	3	1	1
Chasseneuil St Georges							1	1	1	1	1	1	
Châtelleraut Portugais									1				
Châtelleraut SO							1	1	1	1			
Ent. Ava - Bon - Cen - Vou							1	1	1				
GJ 3 Vallées 86		1	1			1	1	2	1	1	2	2	1
GJ Antoigné Ingrandes					1		1	1	1		1	0	0
GJ Avenir 86			1	0					1	1	2	2	2
GJ CAP Haut Poitou									1	1	2	0	0
GJ CSP									1				
GJ Dissay Beaumont							1	2	1	1	2	1	2
GJ Espoir Sud Poitiers													
GJ ESP Fontaine Le Comte									1				
GJ ESP Nouaillé									1				
GJ ESP Smarves Iteuil									1				
GJ Foot Sud 86									1		2		
Gj Montasevres							1	1	1		2	2	2
GJ Sud Haut Poitou			1	1					1	1	2	1	0
GJ SHP (Boivre)													
GJ SHP (Quinçay)							1	1					
GJ SHP (Vendelogne)													
GJ SHP (Vouillé)													
GJ Val de Clouère									1	2	2		
GJ Val de Vonne									1				
GJ VVM Chauvigny			1	2	1		1	1	1	1	2	2	2
GJ VVM Chauvigny (St Julien)													
GJ VVM Chauvigny (Tercé)													
Jaunay Marigny			1				1	1	1	1	2	2	2
La Chapelle Baton				1									
Les Trois Moutiers													
Ligugé									1				
Loudun					1		1	1	1		1	2	
Lusignan	1	1		1	1	1							
Mignaloux									1				
Migné Auxances							1	1	1	1	2	1	1
Mirebeau							1	1	1				
Montmorillon	0	1	1	1	1	2	1	2	1	2	2	1	1
Naintré									1				
Neuville			1	1	1	1	2	2	1	1	2	1	
Nieuil l'Espoir								1	1	1	1		
Nord Vienne									1				
Ouzilly													
Ozon									1				
Poitiers 3 Cités									1				
Poitiers ASAC									1				
Poitiers BAROC													
Poitiers CEP									1				
Poitiers Gibauderie Beaulieu													
Saint-Benoît									1		2		
Sammarçolles							1	1			1		
Saulgé			1						1				
St Léger de Montbrillais								1	1				
Stade Poitevin	0	0	1	0	0	0			1	1			
Thuré Besse							1	1	1	2	2		
UCSE							1	2	1	1	1	2	
Valdivienne							1		1	1	1	1	
Valence en poitou OC									1		1	1	0
Vicq - St Savin							1	1	1		1	1	
Vivonne									1				
Vouneuil-Béruges					1	0	1	1	1	1	2	2	1
	1	3	10	8	7	6	24	29	49	25	45	28	15



6/ Engagements aux Coupes Futsal Séniors Masculins et Féminins



COUPE DÉPARTEMENTALE SÉNIORS I **MASCULINS ET FÉMININS**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE **30 NOVEMBRE 2025**



FINALE LE 21 FEVRIER 2026 A CIVAUX



RAPPEL REGLEMENTATION U13 LIGUE - JOURNEE DU 10 JANVIER 2026

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U13

PAGE 1/3

06/06/2025

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS
FIN DE SAISON 2025/2026

Janvier 2026

CHAMPIONNAT **U13 LIGUE**
50 EQUIPES (5 x 10)

Via U13 District

50



Septembre 2026

CHAMPIONNAT **U14 LIGUE**
70 EQUIPES en 7 poules de 10

Via U13 Ligue

50

Via U13 District
2nde phase

20

1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat à partir de Janvier 2026, les 50 équipes ventilées selon le tableau de répartition annoncé ci-dessous.

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de Janvier avec 5 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U13

PAGE 2/3

2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Accéderont directement et sous réserve d'engagements validés au niveau U14 LIGUE les équipes suivantes :

- les 50 équipes issues du championnat U13 LIGUE
- les 20 équipes issues du championnat U13 DISTRICT 2nde phase niveau 1 réparties selon le tableau ci-dessous.

Le seul pré requis pour participer à la phase U13 LIGUE est la participation obligatoire de l'éducateur diplômé en charge de l'équipe U13 accédante à ce niveau, à une réunion organisée par l'ETR et par poules entre les deux phases (début Janvier 2026). A défaut de cette participation, l'équipe U13 désignée ne pourra accéder au niveau U13 LIGUE.

Des amendes seront aussi débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOT / COACH JEUNES certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et sans formalité préalable de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE				REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U14 LIGUE			
District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (50 à mi saison)	District	Licenciés U12-U13	Coefficient	Nbe d'équipes (20 à la fin de saison)
16	1058	3,01	3	16	1016	1,22	1
17	1681	4,79	5	17	1579	1,90	2
19	631	1,80	2	19	620	0,74	1
23	286	0,81	1	23	279	0,33	1
24	1048	2,98	3	24	955	1,15	1
33	5034	14,34	14	33	4749	5,70	6
40	1239	3,53	3	40	1129	1,36	1
47	976	2,78	3	47	869	1,04	1
64	2022	5,76	6	64	1956	2,35	2
79	1264	3,60	3	79	1300	1,56	2
86	1300	3,70	4	86	1241	1,49	1
87	1017	2,90	3	87	967	1,16	1

3/ Calendrier et Heure des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Ballons :

- Taille 4

5/ Dispositions particulières

- Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. L.F.N.A.

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U13

PAGE 3/3

- Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

- Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre OU déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

- Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 8 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

- Durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15^{ème} minute de chaque période doit être observée.

Nota : la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.

Important : il est permis de passer sur une pratique foot à 11 après les vacances de Printemps (à partir du 25 Avril 2026), après accord mutuel des deux clubs et un délai de prévenance raisonnable (7 jours max.)

En l'absence de cet accord formalisé par les deux clubs à l'instance organisatrice, la pratique du FOOT à 8 restera appliquée.

La pratique FOOT à 11 entraîne une modification réglementaire sur le terrain qui correspondra aux dimensions de la pratique à 11 mais également la composition d'équipes à 11 joueurs et 3 remplaçants et l'application d'un match perdu par forfait en cas de présentation d'une équipe à moins de 8 joueurs, ou par pénalité si le fait survient en cours de partie.



OBLIGATIONS D'AFFICHAGE / LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Dans le prolongement de la communication de la FFF du 26 juin dernier, nous vous rappelons qu'à compter du 19 novembre l'affichage d'une information sur les dispositifs mis en place par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences devient **obligatoire** dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.

Cet affichage doit être effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une des deux affiches (à imprimer au format A3).

Pour accéder aux affiches :

<https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/2a5c2eb41c7a663c62b09b0268191eb6.pdf>

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation.

TOUTES FOOT : SAISON 4

La nouvelle saison de Toutes Foot est officiellement lancée ! Cette édition 2025/2026 donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

COMMENT PARTICIPER ?

L'engagement des clubs, le dépôt des actions et la sélection des lauréats se feront **de la même manière que l'année dernière**, via la plateforme dédiée. Les clubs pourront y inscrire leurs projets, suivre leurs actions et consulter les outils mis à disposition.

POURQUOI PARTICIPER ?

Chaque club engagé pourra :

- Recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :
 - Tous les clubs participants : 300 €
 - Lauréats départementaux : 800 €
 - Lauréats régionaux : 1 800 €
 - Lauréats nationaux : 3 300 €
- Les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats

CALENDRIER

- Engagements des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

L'ENJEU : QUE LES CLUBS S'ENGAGENT

La réussite de cette saison repose sur l'implication des clubs. Chaque projet mené contribue à renforcer la pratique féminine et à donner de la visibilité aux initiatives locales. Pour soutenir cet engagement, la FFF fera parvenir dans tous les Districts et Liges des posters et cartes postales de l'Équipe de France Féminine, à diffuser auprès des clubs et des jeunes licenciées.

Margaux Bouche (mbouche@fff.fr) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le dispositif **Puissance Foot** est relancé pour cette saison. Si vous voulez développer votre projet associatif et proposer à vos licenciés un service d'aide aux devoirs, ce dispositif est fait pour vous !

Pour vous inscrire :

- Se rendre sur votre « Footclubs »
- Cliquer ensuite sur « Projet club » puis « Développer son club »
- Sur la page principale, sélectionner « Projet éducatif ».
- Dans cette rubrique, vous aurez le choix entre le Programme Éducatif Fédéral et Puissance Foot.
- Renseigner ensuite les champs demandés et valider en bas de page.

Plus d'informations sur Puissance Foot : [Puissance-Foot-presentation-du-dispositif.pdf](#)

**FMI – RÉINITIALISATION PARAMÉTRAGES + RAPPELS**

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

NOUVEAU**Note spécifique déploiement WebAPP FMI**

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de nos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **⚠ De nombreux dysfonctionnements sont constatés avec l'utilisation de cette version (3.9.0). Nous vous recommandons d'utiliser la nouvelle version (5.0.5)**
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application : [cliquez ici](#).

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matches :

- **Simplification du paramétrage** :
 - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier** :
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Côté Agricole
☐ Libre / U18 - U14	Pruniers Us 1	U18 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à B (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	



NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - **Uniquement l'équipe recevante !**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

18^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 18^e édition des Trophées Philippe Séguin est ouverte !

Si votre club développe des actions en matière **d'éducation et citoyenneté, de solidarité et d'inclusion, de mixité et diversité ou encore sur la santé ou l'environnement**, déposez votre dossier de candidature directement sur la plateforme dédiée en cliquant sur le lien ci-après : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2026-club-de-football-amateurs>

Le dossier est simple à renseigner et doit être validé au plus tard le 8 décembre 2025.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, l'équipe du **Fondation du Football** est à votre disposition pour répondre à vos questions => florence.ballet@fondactiondufootball.com



CDOS – ÉVÈNEMENTS

Ci-dessous, la liste des différents évènements organisés par le CDOS :

Soirée Thématique :

- Jeudi 4 décembre de 19h à 20h30 : « **Parlons retraite !** »

Lien d'inscription : <https://cdos86.fr/soiree-thematique-parlons-retraite/>

Formation Professionnelle :

- Lundi 15 décembre de 9h à 17h : « **ChatGPT et autres IA génératives** »

Lien d'inscription : [Formation : ChatGPT et autres IA génératives - CDOS 86](#)

PLATEFORME – JE VEUX AIDER (Bénévolat)

Le mouvement associatif joue un rôle essentiel dans la vie locale. Les associations complètent souvent l'action publique et proposent de nouvelles façons de répondre aux besoins des habitants.

Une plateforme, développée par une start-up de l'État, est mise à disposition pour la **simplification des démarches** et la **promotion du bénévolat** : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>.

Cette plateforme permet :

- aux **associations** de proposer des missions de bénévolat,
- aux **citoyens** de s'engager facilement,

L'objectif est de **stimuler l'engagement bénévole**, en proposant des missions simples à trouver et adaptées aux disponibilités.

Au niveau national, la plateforme compte déjà **20 000 associations** et **800 000 bénévoles inscrits**.

Gratuite et conforme à la réglementation, <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> est un outil fiable et efficace pour renforcer la vie associative locale.



AVIS AUX ARBITRES

INSCRIPTION ECOLE D'ARBITRAGE N°2

La seconde école d'arbitrage se déroulera le **vendredi 12 décembre** prochain au siège du District de la Vienne – 1 rue François Prat à Poitiers.

Thèmes : collaboration avec les acteurs entre arbitre et éducateurs / attente technique sur les temps forts / aspect tactique / gestion frustration.

Intervenants : Albert BOUCHET / Jean-Paul BLOT + à définir

RDV à 18h45 pour un début à 19h (fin prévue vers 21h).

Lien pour s'inscrire transmis par mail (*réponse avant mercredi 10-12*)

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRE

FIA :

Les dates des formations initiales d'arbitre ont été publiées. Pour votre information et si vous souhaitez en parler au sein de votre club, encore deux sessions auront lieu à Poitiers.

- Session 2 : 06 et 07/12/2025 + 13/12/2025
- Session 3 : 17 et 18/01/2026 + 24/01/2026

Aide à l'inscription : <https://urls.fr/8i9yBB>

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

• La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>

- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2025 - 2026

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 07 au 09/01/2026	
		Semaine 2 du 18 au 20/03/2026	
		Certification 05/05/2026	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 24/11/2025	08h30-17h00
		Semaine 1 du 12 au 13/01/2026	
		Semaine 2 du 09 au 10/03/2026	
		Certification 28/04/2026	
Responsable École de Football	Poitiers	Positionnement 09/10/2025	09h00-17h00
		Semaine 1 15,16/11 et 15,16/12/2025	
		Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026	
		Certification 15/04/2026	



Retrouvez toutes les
informations sur notre site
internet lfn.fff.fr





CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 03/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 17/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Vasles (Inter-secteur 79/86)	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 26/11/2025 Procès-verbal n° 8

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°7 avec la modification suivante :

Match n° 54674382 : Vicq S/Gartempe (2) – Chasseneuil St Georges (3) en poule D du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (sans déplacement)

Amende de ~~35€~~ 45€ au club de Chasseneuil St Georges

Les frais de déplacement de M. Nicolas RENARD (soit 42,82€), arbitre de la rencontre, seront à la charge du club de Chasseneuil St Georges. Celui-ci, n'ayant pas été prévenu, s'est déplacé.

REPORT DES MATCHS (RAPPEL)

La Commission Sportive du District de la Vienne de Football porte à la connaissance de l'ensemble des clubs affiliés les dispositions suivantes concernant les matchs non disputés, quel que soit le type de compétition (championnat ou coupe) : Tout match n'ayant pu se dérouler à la date prévue en raison de conditions météorologiques défavorables ou de tout autre motif indépendant de la volonté des clubs devra être systématiquement joué.

Le report du match interviendra lors de la journée de rattrapage (qui suit) prévue à cet effet dans le calendrier général, établi en début de saison et validé par le comité de direction. Cette journée est spécifiquement dédiée au rattrapage des rencontres non jouées et ne pourra faire l'objet d'aucune dérogation, sauf décision exceptionnelle de la Commission Sportive.

Les clubs sont tenus de se conformer strictement à cette organisation et de veiller à la disponibilité de leurs équipes et installations pour la date de rattrapage indiquée. Aucune demande de report supplémentaire ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment justifié et validé par la Commission Sportive.

Il appartient à chaque club de consulter régulièrement le calendrier général et les communications officielles du District pour prendre connaissance des éventuelles modifications ou rappels concernant les matchs à jouer.

Pour toute question ou précision, les clubs sont invités à contacter le secrétariat du District de la Vienne de Football.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	5	14/12/25	54667886	Châtelleraut Portugais (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	18/01/26
D2	A	11	14/12/25	54668056	Availles en Châtelleraut (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D2	B	11	13/12/25	54668190	Smarves Iteuil (1) / Chauvigny (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D2	B	9	29/11/25	54668174	St Benoît (1) / Chauvigny (3)	Coupe de France	10/01/26
D3	C	9	14/12/25	54668478	Ligugé (3) / Paizay Le Sec (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D3	D	6	23/11/25	54672787	Château Larcher (2) / Nouaillé (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	B	6	23/11/25	54668792	Ozon (3) / Ingrandes (2)	Terrain impraticable	11/01/26
D4	C	9	14/12/25	54791813	Jouhet Pindray (1) / Vallée du Salleron (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D4	C	7	30/11/25	54668722	St Julien L'Ars (2) / Montmorillon (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	6	23/11/25	54124192	Valence en Poitou FC (1) / Château Larcher (3)	Terrain impraticable	21/12/25
D5	C	6	23/11/25	54669144	Oyré Dangé (3) / St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	6	23/11/25	54695955	Nouaillé (4) / Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	6	23/11/25	54695956	Smarves Iteuil (3) / St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	7	30/11/25	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3) / Nouaillé (4)	Arrêté municipal	11/01/26

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D4	B	5	08/11/25	54668787	Ingrandes (2) / Châtelleraut Réunionnais (1)	Match arrêté suite à l'intervention des pompiers	20/12/25

**DÉPARTEMENTAL 3****Match n°54672787 : Château Larcher (2) – Nouaillé (3) en poule D du 23/11/25**

Match non joué en raison d'un arrêté municipal.

L'arbitre de la rencontre M. AVRILLON Kévin, n'ayant pas été prévenu par le club s'est déplacé.

Ses frais de déplacement (29€44) seront pris en charge par le club de Château Larcher.

DÉPARTEMENTAL 4

Information : Poule E, compte tenu de l'homologation de l'éclairage sur le terrain de **Savigny L'Evescault**, les matchs à domicile de cette équipe se dérouleront **le samedi soir à 19h au lieu du dimanche** à partir du samedi 24 janvier 2026.

Match n° 54668792 : Ozon (3) – Ingrandes (2) en poule B du 23/11/25

Match non joué pour terrain impraticable. Match reporté au 21 décembre 2025.

Les frais de déplacement de M. ZINGA Abraham (39€25), arbitre de la rencontre, seront pris en charge par le District.

Match n° 54124192 : Valence En Poitou FC (1) – Château Larcher (3) en poule F du 23/11/25

Match non joué pour terrain impraticable. Match reporté au 21 décembre 2025.

Les frais de déplacement de M. RIQUET Nicolas (45€49), arbitre de la rencontre, et M. PARNAUDEAU Pascal (30€), observateur, seront pris en charge par le District.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n°54669328 : Vouillé Latillé (2) – Poitiers Baroc (1) en poule E du 30/11/25 13h00**

Demande du club de Vouillé Latillé 2 pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de l'Us Vouillé Latillé.

FORFAIT**Match n° 54697417 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG Foot Sud 86 (3) en poule I du 22/11/25**

5^{ème} forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

Remarque : S'agissant du 5^{ème} forfait, l'équipe d'Acg Foot Sud 86 3 est déclarée forfait général. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°54697414 : Brion St Secondin (3) – Availles Limouzine/Pressac (2) en poule I du 23/11/25

1^{er} forfait de l'équipe d'Availles Limouzine/Pressac (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Availles Limouzine

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

Amende de 28€

Match n°54668466 : Poitiers CEP 2 – Valdivienne 2 en D3 poule C du 23/11/25

Prochaine réunion : mardi 16 décembre 2025

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 25 novembre 2025
Procès-verbal n°11

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
 MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 10 de la saison 2025-2026 est adopté avec la modification suivante
 En raison d'une erreur administrative sur le lieu de la rencontre, les frais de déplacement de
 M. Mamadou SISSOKO (soit 41,92€), arbitre officiel de la rencontre, et ceux de son accompagnateur M. Philip RENOUX
 (~~50,84€~~) (30€) seront à la charge du District.

Saison 2025-2026 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Catégorie	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	A jouer le
U17/U16	Brassage	A	6	22/11/2025	54780438	GJ Dissay Beaumont (1)	/ Mirebeau (1)	Coupe Gambardella Finale Régionale	29/11/2025
U17/U16	Brassage	C	6	22/11/2025	54777295	GJ 3 Vallées 86 (1)	/ GJ VVM Chauvigny (3)	arrêté municipal	29/11/2025
U15	Brassage	C	4	08/11/2025	54791130	Vivonne (1)	/ GJ Dissay Beaumont (1)	arrêté municipal	29/11/2025
U13	Brassage	D		08/11/2025	54913649	Vivonne (1)	/ GJ Espoir Sud Poitiers (4)	arrêté municipal	29/11/2025

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

La Commission rappelle que les éléments suivants sont des critères incontournables, qui comme son nom l'indique, sont obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes.

- 1) PEF**
L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
« Projet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »
- 2) Les Défis sportifs**
Les documents ont été transmis par mail
- 3) L'organigramme**
Le document a été transmis par mail.
- 4) Date limite engagement Futsal**

CHAMPIONNAT U18/U17

FORFAIT

Match n°54777192 : GJ Montasèvres (2) – Montmorillon (3) du 22/11/25 en poule B

1^{er} forfait de l'équipe de **Montmorillon (3)** (sans déplacement)
 Amende de 13€ au club de Montmorillon.



CHALLENGE U18/U17

Tirage 1/8e Finale - samedi 13 décembre 2025

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Dissay Beaumont (2)	/	Poitiers BAROC (1)
2	St Benoit Ligugé (1)	/	Migné Auxances (2)
3	GJ Montasèvres (2)	/	Neuville (3)
4	Mirebeau (1)	/	GJ Val de Vonne (1)
5	Jaunay Marigny (1)	/	GJ Val de Clouère (1)
6	Montmorillon (2)	/	Vouneuil Béruges (1)
7	GJ VVM Chauvigny (4)	/	Buxerolles (2)
8	Châtelleraut Portugais (1)	/	GJ Avenir 86 (2)

CHAMPIONNAT U17/U16

FORFAIT

Match n°54777296 : Montmorillon (2) – St Benoit Ligugé (2) en poule C du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de **St Benoit Ligugé (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de St Benoit Ligugé

Match n°54777297 : Valence OC Vivonne (1) – Ozon (1) en poule C du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de **Ozon (1)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Ozon

CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n°54780909 : Nieuil Mignaloux (1) – GJ Montasèvres (2) en poule E du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Montasèvres (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Montasèvres.

CHAMPIONNAT U15 à 8

Au 13 octobre, deux équipes été engagées : Availles/Bonneuil/Vouneuil/Cenon et Châtelleraut Portugais

Depuis, le 23 octobre, demande d'engagement de l'entente UCSE Thuré-Besse Colombiers (2) pour la phase 2.

Un calendrier sera donc organisé en deuxième phase pour ces trois équipes ainsi que pour les autres équipes qui s'engageraient **jusqu'au 20 décembre 2025**



CHALLENGE U15

Tirage 1/8e Finale - samedi 13 décembre 2025

	Equipe 1	/	Equipe 2
1	GJ Sud Haut Poitou (1)	/	Mirebeau (1)
2	GJ Avenir 86 (1)	/	Vouneuil Béruges (1)
3	GJ Foot Sud 86 (1)	/	GJ Dissay Beaumont (2)
4	GJ VVM Chauvigny (2)	/	Loudun (1)
5	Montmorillon-GJ 3 Vallées (2)	/	Nieuil Mignaloux (1)
6	Poitiers CEP (1)	/	Neuville (2)
7	Migné Auxances (2)	/	Châtelleraut Portugais (1)
8	ASM-Sammarçolles Nord Vienne	/	Buxerolles (2)

CHAMPIONNAT U13

FORFAIT

Match n°54913602 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (2) en Brassage poule B du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Avenir 86 (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

Match n°54913725 : GJ VVM Chauvigny (3) – Châtelleraut Portugais (2) en Brassage poule B du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de **Châtelleraut Portugais (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Châtelleraut Portugais

PLATEAUX U11/PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€



La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

Plateau du 22/11/25 à Vicq sur Gartempe : Poule J

Clubs absents : **GJ 3 Vallées 86** et **Montmorillon**

Suite à l'absence de ces deux clubs, le plateau n'a pas pu se dérouler.

FORFAIT
Amende de 13€

Plateaux du 15/11/2025

Poule H à Châtelleraut Portugais

1^{er} forfait de Loudun (1)

1^{er} forfait de Nord Vienne/Sammarçolles (1)

Plateaux du 22/11/2025

Poule H à Loudun

1^{er} forfait de Châtelleraut Portugais (2)

Poule H à Thuré Besse

2^{ème} forfait de Nord Vienne/Sammarçolles (1)

Poule J à Vicq sur Gartempe

1^{er} forfait de GJ 3 Vallées 86 (1)

1^{er} forfait de Montmorillon (3)

Poule K à Nieuil l'Espoir

1^{er} forfait de St Benoît (2)

Poule L : à Saulgé

1^{er} forfait de GJ 3 Vallées 86 (2)

Poule L : à Valence en Poitou

1^{er} forfait de Vivonne (1)

Feuilles de plateaux manquantes

U11 - Plateaux du 15/11/2025

Poule G : à Poitiers ASAC

La commission demande au club de **Smarves Iteuil** le document suivant avant le 02/12/25 :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Poule H : au stade Municipal à Châtelleraut (Portugais Châtelleraut)

La Commission demande au club de **Portugais Châtelleraut (2)** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque équipe présente au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11-Plateaux du 22/11/2025

Poule A : à Châtelleraut SO

La Commission demande au club **de Châtelleraut SO (1)** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- La feuilles de licences des joueurs présents au plateau

**Poule B : à Châtelleraut SO**

La Commission demande au club **de Châtelleraut SO (2) les** documents suivants avant le **02/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau

Poule C : à Avanton

La Commission demande au club de **Châtelleraut SO (3)** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- La feuille de licences des joueurs présents au plateau

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

Poule H : à Thuré Besse

La Commission demande au club de **Thuré Besse** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque équipe présente au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule J : à Tercé (GJ VVM Chauvigny)

- La commission demande au club de **Valdivienne** de renvoyer sa feuille de licences illisible

Poule K : à Migné Auxances

La Commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

Poule L : à Saulgé

La Commission demande au club de **Saulgé** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Saulgé** et d'**Adriers** présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 1

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Plateau U7/U9 du 08/11/2025**Secteur 5 : plateau à Poitiers CEP**

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants U6/U7 et U8/U9 au plateau

Secteur 6 : plateau à Buxerolles

La Commission demande au **GJ Montasèvres** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants U6/U7 et U8/U9 au plateau
-

Secteur 8 : plateau à Adriers -Usson

La Commission demande au club **d'Adriers -Usson** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

**Plateau U7/U9 du 15/11/2025****Secteur 5 : plateau à Poitiers 3 Cités**

La Commission demande au club **de Poitiers 3 Cités** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences U6/U7 et U8/U9

Secteur 7 : plateau à Brion (GJ Val de Clouère)

La Commission demande au club **de GJ Val de Clouère** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences U6/U7 et U8/U9

Plateaux U7/U9 du 22/11/2025**Secteur 3 à Ozon (Lycée Branly)**

Clubs absents : Vicq sur Gartempe(excusé), Châtelleraut Portugais et Thuré Besse

Secteur 3 à Senillé (GJ CSP)

La Commission demande au club **du GJ CSP** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

Secteurs 4 à Quinçay et Vouillé (Sud Haut Poitou) et Vendevre (Cap Haut Poitou)

Annulés en raison des conditions météorologiques défavorables

Secteur 5 à Ligugé

La Commission demande au club **de Ligugé** les documents suivants à recevoir pour le **02/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

Secteurs 4 à Buxerolles et Sèvres Anxaumont (Montasèvres)

Annulés en raison des conditions météorologiques défavorables

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€**U11-Plateaux du 11/10/2025 (3^{ème} RAPPEL)****Poule C : au Stade du Verger Châtelleraut (Portugais Châtelleraut)**

La Commission demande au club de **Portugais Châtelleraut** les documents suivants avant le **02/11/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau
- Les feuilles de résultats

U11-Plateaux du 15/11/2025 (rappel)**Poule E : à Migné Auxances**

La Commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le **02/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

RAPPEL :

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 26 novembre 2025
Procès-verbal n° 11

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 10 (par voie électronique) du mercredi 19 novembre 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Ozon
Antran	GJ Sud Haut Poitou	Payroux Charroux Mauprévoir
Availles Limouzine / Pressac	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Gibauderie
Avanton	Ingrandes	Pouillé Tercé
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Rouillé
Biard	La Chapelle Bâton	Savigné
Boivre	La Pallu	Savigny l'Evescault
Bouresse / Queaux Moussac	Lavoux – Liniers	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Leignes sur Fontaine	Sommières St Romain
Chasseneuil St Georges	Les Trois Moutiers	St Benoît
Château Larcher	Ligugé	St Maurice Gençay
Châtellerault Portugais	Lusignan	St Rémy sur Creuse
Châtellerault Réunionnais	Migné Auxances	Stade Poitevin
Chauvigny	Montamisé	Thuré Besse
Dissay	Montmorillon	Usson l'Isle
FC 3 vallées 86	Naintré	Valdivienne
Fleuré	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Fontaine le Comte	Nieuil l'Espoir	Villeneuve Chauvigny
GJ Avenir 86	Nord Vienne	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Nouaillé	Vouillé / Latillé
GJ Espoir Sud Poitiers	Oyré Dangé	

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 54672790 : Poitiers Asac (1) - Payroux-Charroux-Mauprévoir (1) en Départemental 3 poule D du 23/11/25.

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 54669323 : Poitiers Asac (3) – Jaunay Marigny (3) en Départemental 5 poule E du 23/11/25.

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

**DOSSIER en INSTANCE****Match n° 55052077 : Thuré Besse (2) – Beuxes (1) en Challenge Marcel Renaudie du 16/11/25.**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ**Match n° 55051892 : Loudun (2) – Neuville (3) en Challenge des Réserves du 15/11/25.**

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (20/11/25 à 14h44).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 54449989 : Dissay (1) – Jaunay Marigny (2) en poule C du 16/11/25**

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 10 du 19/11/25, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Jaunay Marigny (2), de cinq (5) joueuses U17F (licences n° 9602577090, 9603916472, 9602572088, 2547698805 et 9603570357) surclassées.

Considérant que le club de Jaunay Marigny a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 25/11/25 à 15h08).

Considérant l'article 7.5 du règlement du championnat à 11 du pôle 79/86 qui s'appuie sur les articles 26B.4 et 26B.5 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Article 26 – Participation aux rencontres***4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17***

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe Seniors de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe Seniors de son club évoluant en compétitions régionales ou départementale

Considérant qu'en l'application de l'article 7.5 du règlement du championnat à 11 du pôle 79/86, les joueuses en cause ne pouvaient pas toutes être inscrites sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Jaunay-Marigny (2) pour en donner le gain à l'équipe de Dissay (1) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de de Jaunay Marigny.

Dossier classé.



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 55052071 : Naintré (4) – Coussay les Bois (2) du 15/11/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 10 du 19/11/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (4) d'un joueur (licence n° 1182419713) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 24/11/25 à 11h31).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 39 du 27/05/25) pour cinq (5) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 26/05/25 et que l'équipe de Naintré (4) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué que quatre matchs depuis cette date, en championnat les 05 et 19/10/25, 02 et 09/11/25 (gagné par Forfait le 21/09/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Naintré (4) pour en donner le gain à l'équipe de Coussay les Bois (2) (3-0).

L'équipe de Coussay les Bois (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Rappel du règlement :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles **effectivement** jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition

L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

DIVERS

Courriels des clubs de : Archigny :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu en **Sélection Vienne/Deux-Sèvres** (jeunes joueurs nés en 2012) pour effectuer un rassemblement en commun avec la promotion U14G du Pôle Espoirs de Talence.

Vous êtes donc convoqué le :

MERCREDI 3 DECEMBRE 2024

à CELLES-sur-BELLE

(complexe sportif de La Boissière, 13 Rue des Cèdres – 79370 - terrain synthétique)

(rendez-vous à 14H15 - fin prévue vers 17h30)

Lors de ce rassemblement, une mise en train (échauffement + procédés techniques) sera réalisée suivie d'une opposition Sélection 86/79 vs Pôle Espoir.

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 9 joueurs convoqués :

- E.S BUXEROLLES : CARLIER Nohlan
- CHÂTELLERAULT S.O.C : RAOUI Hatim
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : PERROT Noé
- STADE POITEVIN F.C : RAYNAUD Lucas, MALE Aly, RUFFIN Hugo, NGOPOLO KOLENA Kévin, LAAFAR Kaïs

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation 86.





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 16h à 17h30~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 16h à 17h30~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 16h à 17h30
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr ECALLE Patrick (Responsable CPS Masculin) au 06.18.05.06.92**





Liste des joueurs U13 convoqués

1	GAZZURELLI	Maël	S.O. CHÂTELLERAULT
2	HERNANDEZ	Milan	S.O. CHÂTELLERAULT
3	SAVATIER	Milo	S.O. CHÂTELLERAULT
4	VIVIER	Lyno	S.O. CHÂTELLERAULT
5	MIGEON	Alexandre	S.O. CHÂTELLERAULT
6	METRO	Mylan	S.O. CHÂTELLERAULT
7	BEAUFORT	Neyliann	NEUVILLE
8	GOURDON	Arthur	NEUVILLE
9	CAIVEAU	Camil	OZON F.C
10	RUIZ	Lenny	STADE POITEVIN
11	DRAME	Ibrahima	STADE POITEVIN
12	DESMAZEAU	Thomas	STADE POITEVIN
13	DIABY	Souwareba	STADE POITEVIN
14	BROSSIER	Théo	STADE POITEVIN
15	COUDREAU	Arthur	STADE POITEVIN
16	NEVEU	Gabriel	STADE POITEVIN
17	ANEMICHE	Zacharie	STADE POITEVIN
18	KABA	Kaloko	BUXEROLLES
19	BECHU	Oscar	GJ ESP. SUD POITIERS
20	BENCINI	Tiago	GJ ESP. SUD POITIERS
21	SAILLIER	Manoa	GJ ESP. SUD POITIERS
22	DUPE	Lucas Nolan	GJ VVM / CHAUVIGNY
23	RIANE	Wassim	GJ VVM / CHAUVIGNY
24	BOUCHE MASSELOT	Nils	MONTMORILLON
25	ALI	Naym	NIEUIL L'ESPOIR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONToux	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Terrain synthétique de NEUVILLE DE POITOU (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 ^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
6	LAUNEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUNEUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



CHARTRE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

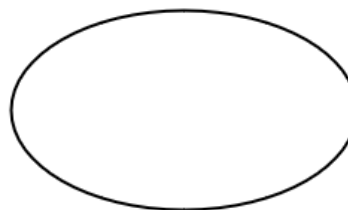
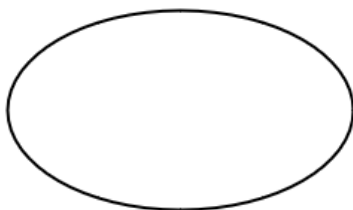
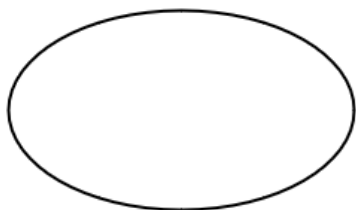
ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette chartre peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :



IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.